

(M. J. P. Turcotte) qui, comme tous nos compatriotes d'origine française, s'est exprimé avec beaucoup d'éloquence, a parlé de la confiance que le pays a placée de nouveau dans le Gouvernement. Il n'est peut-être pas hors de propos d'observer que si nous avons un mode de représentation proportionnelle, dans le genre de celui qui se discute actuellement dans les hautes sphères en Angleterre et qui, je crois, fonctionne déjà dans certains pays, le Gouvernement devrait se contenter d'une majorité de moins de 5 voix ou, pour être précis, de 4. Après l'élection de l'Orateur, il ne pourrait compter que sur une majorité de 3.4 dans la Chambre.

L'honorable premier ministre (sir Wilfrid Laurier) déclarait il y a quelques années que le parti conservateur avait pratiqué dans l'Ontario un infâme "gerrymander". Pour en donner la preuve, à sa propre satisfaction, du moins, il prenait deux groupes de collègues électoraux de la province d'Ontario, comprenant 86,000 et 88,000 électeurs respectivement. Un de ces groupes élisait dix-neuf députés de plus que l'autre groupe et à ses yeux ainsi qu'aux yeux de ses amis, cette anomalie était la preuve irréfutable que les conditions existant dans l'Ontario réclamaient impérieusement une modification radicale.

Il me permettra cependant de lui faire observer qu'en adoptant son propre raisonnement, on constate par les rapports de la dernière élection générale qu'un "gerrymander" plus infâme encore a été pratiqué par lui-même sur tout le pays. Je vois que 563,547 suffrages ont élu 85 députés conservateurs et que 587,664 suffrages ont assuré l'élection de 133 députés libéraux. En d'autres termes, chaque député conservateur dans cette Chambre, représente 6,630 électeurs et chaque député libéral en représente 4,411, tandis que dans l'ensemble, la moyenne d'électeurs répartie entre tous les députés est de 5,280.

Je n'ai aucun doute que l'honorable premier ministre, avec cet esprit de justice qui le caractérise et dont il se targue en toute occasion, saura remédier à cette anomalie et faire disparaître cette cause d'injustice en ordonnant un remaniement des sièges électoraux basée sur la règle qu'il posait il y a quelques années.

En réponse à certaines prétentions émises non seulement par l'honorable député du comté de Québec, mais aussi par les journaux libéraux du pays relativement au renouvellement de sa confiance que le pays a exprimé au Gouvernement, à la dernière élection, je relèverai un fait bien significatif : si le Gouvernement a reçu la confiance et l'approbation du pays, l'honorable député de Westmoreland (M. Emmerson) a aussi reçu cette confiance et cette approbation à un degré dix fois plus élevé. Puisqu'il a été élu dans les Provinces maritimes par une majorité de 1,400 voix, trois fois

plus considérable que celle que l'honorable ministre des Travaux publics (M. Pugsley) a pu commander, cela crée devant le pays en général et devant l'honorable premier ministre en particulier, une situation qui mérite qu'on s'y arrête.

Nous savons tous que l'honorable ministre des Travaux publics a agi comme avocat de l'honorable député de Westmoreland dans une circonstance mémorable sur laquelle je ne veux pas revenir, et je l'adjure aujourd'hui de réparer le tort causé à son malheureux client, de remettre son portefeuille pour que le député de Westmoreland puisse reprendre le sien, ce qui ne serait que justice si nous devons conclure avec les journaux et les orateurs libéraux que le verdict des électeurs comporte une expression de confiance dans le Gouvernement.

Je ne me propose pas de revenir longuement sur les incidents de la dernière campagne électorale, mais il est une question dont je tiens à dire un mot, pour ma justification et celle du parti libéral-conservateur. Le 21 octobre dernier, à mon arrivée à Pictou, en revenant de l'île du Prince-Edouard, quelques amis m'apprirent que le comité libéral de ce comté faisait distribuer une brochure parmi les électeurs du comté appartenant à une certaine secte religieuse. Je ne connaissais aucunement le texte de cet écrit; j'ignorais qu'il eût été mis sous forme de brochure, mais à mon arrivée à Halifax, le lendemain, le 22 octobre, ou vingt-quatre heures après, j'apprenais qu'une officine libérale d'Halifax avait télégraphié aux journaux de Montréal que l'apparition de cette brochure dans la ville d'Halifax coïncidait avec mon arrivée dans cette ville. L'insinuation, pour me servir de l'expression employée par l'honorable premier ministre dans une autre circonstance, était évidente.

Par la suite, j'appris de nouveaux détails concernant la distribution de cette brochure dont j'ai un exemplaire entre les mains et dont je citerai un seul passage pour faire voir l'usage qu'on en a fait dans les Provinces maritimes et les déclarations auxquelles elle a donné lieu de la part du comité libéral dans l'île du Prince-Edouard. Dans l'exemplaire que je tiens en ce moment dans ma main, se trouve une feuille volante. Je n'ai pas lu la brochure, mais je suppose qu'elle est la reproduction fidèle d'un écrit publié par un certain journal de l'Ontario. La feuille volante qu'on y a jointe, dit :

Ceci est un échantillon des imprimés que le parti conservateur distribue dans les centres orangistes et protestants. Sir Wilfrid Laurier est un chef catholique et parce qu'il est catholique il faut qu'il soit battu, dit cette brochure.

Quelques DEPUTES: Ecoutez! écoutez!

M. R. L. BORDEN (lisant) : Permettez-vous cela? Lisez et décidez.